EDUNIVERSAL
Société anonyme au capital de 983.563,80 €
19 boulevard des Nations Unies – 92190 Meudon
399 207 729 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2021

RAPPORT GENERAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLE DES MATIERES

I. Avis de convocation et ordre du jour

II. Exposé sommaire de la situation de la société

III. Texte des projets de résolution présentés par le Conseil d'administration

IV. Exposé des motifs des projets de résolution présentés par le Conseil d'administration

V. Modalités de participation à l'assemblée générale

I. AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

AVIS DE CONVOCATION

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de la société EDUNIVERSAL se tiendra le 31 mai 2021 à 11h, à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et affectation du résultat de l'exercice et approbation du montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts (première résolution) ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice (deuxième résolution) ;*
- *Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (troisième résolution) ;*
- *Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 (quatrième résolution) ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (cinquième résolution).*

II. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 14 avril 2021, a arrêté définitivement les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Afin de compléter votre information, les comptes annuels, le rapport du conseil d'administration et les rapports du commissaire aux comptes sont mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires. Il vous sera également donné lecture de ces rapports lors de l'assemblée générale.

Données financières

En €	**30/09/2020**	**30/09/2019**
Chiffre d'affaires	3.748.595	3.491.665
Résultat d'exploitation	219.311	(366.725)
Résultat financier	(374.532)	(287.898)
Résultat courant avant impôt	(155.221)	(654.623)
Résultat exceptionnel	323.075,11	1.227.853,42
Impôt sur les sociétés	(314.270)	0
Résultat net	482.124,54	573.230,42

Résultats :

Au cours de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires annuel de la Société s'établit à 3.748.595 €, en hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent. L'activité de la Société se répartit entre ses deux marchés de la manière suivante :

- 70 % de l'activité autour des services et publi-informations liés aux Classements
- 30 % autour des activités de « Conseil » & « Bases de données » (dont seulement 1 % pour les activités Eduniversal Booking)

L'activité a continué d'être principalement concentrée sur le cœur de métier d'Eduniversal qui demeure la notation et a été largement stimulée par le temps consacré aux prestations de conseils qui s'appuient tant sur l'expérience et le savoir-faire des hommes que sur les moyens de marketing directs à disposition (retargeting à partir des sites classements, location de bases de données ultra-qualifiées).

Ce secteur d'activité n'a pas été directement fragilisé par la crise sanitaire au cours de l'exercice 2020.

Si le COVID 19 peut perturber ou retarder certains développements commerciaux, la réalisation de mission de conseil, ou certains évènements (comme la convention annuelle par exemple), la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

La Société a bénéficié des mesures d'activité partielle permettant de réduire les charges de personnel, ainsi que des mesures de report d'échéances sociales.

Dans ce contexte, une attention particulière a été portée aux prévisions retenues pour l'évaluation de l'ensemble des actifs de la société.

La créance d'Eduniversal sur le Domaine les Roques de Cana ainsi que les titres immobilisés associés ont été définitivement récupérés dans le cadre d'une décision de justice d'Appel du mois d'octobre 2019 qui a été défavorable à la société Vauban et profitable à la société Eduniversal.

Les titres (280 K€) et compte courant Roques de Cana (1200 K€) cédés peu avant l'ouverture de la procédure collective ont pu ainsi être réintégrés dans le patrimoine de la Société. Symétriquement, le

montant payé par le cessionnaire (250 K€) a été réintégré au passif.

Compte tenu des prévisions, les titres ont été dépréciés à 80% et la créance à 50% pour tenir compte des perspectives de remboursement offertes.

La Société a bénéficié d'un Crédit d'impôt innovation de 314 K€ correspondant à 4 années de développement.

Le résultat net de la Société ressort sur la période en bénéfice de 482.125 € contre un bénéfice de 573.230 € au 30 septembre 2019.

Situation Financière :

Après prise en compte du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la Société, s'élèvent, à (809.033) € contre (1.291.157) € au 30 septembre 2019.

Perspectives :

L'exercice 2020-21 démarré le 1er octobre laissait espérer une très bonne rentabilité mais les mesures sanitaires liées à la lutte contre le COVID 19 ont lourdement pénalisé l'activité « événementielle » de la société en l'empêchant de réaliser un chiffre d'affaires de plus de 550.000 € au premier semestre. Plus largement, Eduniversal ressent les ralentissements d'activité liés à la fermeture des campus et les impacts du confinement des étudiants sur toutes les communications habituellement menées par voie d'affichage ou de distribution physique.

Néanmoins, l'entreprise n'est pas restée sans réaction face aux événements et compte sur l'enrichissement de son offre digitale, avec le lancement de sa nouvelle application « Eduniversal matching », intervenu au mois de mars 2021, pour essayer de compenser partiellement le manque à gagner.

Dans ce contexte, la société ne peut s'engager à renouveler la sur-performance de 2020 et ses 25 % d'EBE et préfère tabler sur un EBE nul ou très légèrement positif.

Dans un tel contexte et afin de préserver la pérennité de la société dont les fondamentaux sont plutôt très bons, le dépôt d'une requête en allongement de l'échéancier et/ou suspension provisoire du remboursement des échéances du plan est actuellement entrepris.

III. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et approbation du montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration sur la situation et l'activité de la Société pendant son exercice clos le 30 septembre 2020, et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission,

approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;

prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au titre de l'exercice écoulé, aucune charge ou dépense somptuaire, au sens de l'article 39-4 du même code, n'a été engagée et qu'aucun amortissement excédentaire, au sens du même article, n'a été pratiqué.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que l'exercice clos le 30 septembre 2020 se solde par un bénéfice net de 482.125 €

approuve la proposition du Conseil d'administration, et

décide d'affecter ce bénéfice intégralement au compte de report à nouveau, qui passe ainsi de (21.706.310) € à (21.224.185) € ;

prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été versé de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,

approuve une à une les nouvelles conventions qui y sont mentionnées, et

prend acte de la poursuite des conventions conclues et autorisées antérieurement.

QUATRIEME RESOLUTION

(Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **donne** quitus entier et sans réserve aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

IV. EXPOSE DES MOTIFS DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ***Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et approbation du montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts (première résolution)***

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous invitons à approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, et qui font apparaître un bénéfice net de 482.125 €.

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 30 septembre 20120, aucune charge ou dépense somptuaire, au sens de l'article 39-4 du même code, n'a été engagée et qu'aucun amortissement excédentaire, au sens du même article, n'a été pratiqué.

- ***Affectation du résultat de l'exercice (deuxième résolution)***

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 30 septembre 2020, soit la somme de 482.125 €, en totalité, au compte de report à nouveau, qui passerait ainsi de (21.706.310) € à (21.224.185) €.

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été versé de dividende au titre des trois derniers exercices.

- ***Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (troisième résolution)***

Conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, nous vous proposons d'approuver les nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et qui seraient mentionnées dans le rapport du Commissaire aux comptes et de prendre acte de la poursuite des conventions conclues et autorisées antérieurement.

- ***Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 (quatrième résolution)***

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

- ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (cinquième résolution)***

Cette résolution est relative aux pouvoirs pour les formalités à accomplir.

V. MODALITE DE PARTICPATIONA L'ASSEMBLEE GENERALE

Compte-tenu des risques liés à l'épidémie de Covid-19 et conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et au décret n°2020-418 du 10 avril 2020, dans leurs versions en vigueur à la date du présent avis, et notamment à la suite du décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2021 les mesures d'adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales, **l'assemblée générale annuelle de la société EDUNIVERSAL se tiendra à huit clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.**

Toutefois, des mesures ont été prises afin que les actionnaires puissent suivre le déroulement de l'assemblée générale en direct par le moyen d'une retransmission simultanée dont les modalités sont les suivantes :

Sujet : Assemblée Générale annuelle EDUNIVERSAL Heure : 31 mai 2021 11:00 AM Paris

Participer à la réunion Zoom

https://urlsand.esvalabs.com/?u=https%3A%2F%2Fus02web.zoom.us%2Fj%2F88417663119&e=176c59a9&h=a9e4236c&f=n&p=y

ID de réunion : 884 1766 3119

Une seule touche sur l'appareil mobile

+33170379729,,88417663119# France

+33170950103,,88417663119# France.

Nous vous invitons à suivre régulièrement les informations concernant l'organisation de cette assemblée générale sur le site internet de la société (http://www.eduniversal-ranking.com/investors-eduniversal.

Pendant l'assemblée générale, il ne sera pas possible de poser des questions à l'oral ni de proposer des résolutions nouvelles ou des amendements pendant l'assemblée.

Toutefois, le droit des actionnaires de poser des questions écrites préalablement à l'assemblée est maintenu dans les conditions légales applicables. Ces questions doivent être adressées au Président du Conseil d'administration au siège social de la Société, par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 25 mai 2021. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à voter à distance par correspondance ou par procuration via le formulaire de vote que vous pouvez obtenir sur simple demande adressée par lettre simple à la Société, auprès du service juridique, à l'adresse du siège social de la Société ou par courrier électronique à l'adresse email : infoactionnaires@eduniversal.com. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse six (6) jours calendaires au moins avant la date de l'assemblée, soit le 25 mai 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire, les délais postaux peuvent être allongés. Il est fortement recommandé d'anticiper toutes vos démarches.

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux assemblées générales, seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social et pourront être consultés sur le site de la Société : http://www.eduniversal-ranking.com/investors-eduniversal.